



Mercredi 9 janvier 2019

Drame de la rue d'Aubagne : la fondation Abbé-Pierre se porte partie civile Réaction d'Arlette Fructus

« En se portant partie civile aux côtés des sinistrés suite au drame de la rue d'Aubagne, la fondation Abbé Pierre, avec qui j'ai l'habitude de travailler très régulièrement sur le thème de l'habitat, est tout à fait dans son rôle.

Il est naturel que cette fondation, particulièrement vigilante sur la problématique de l'habitat indigne s'implique davantage face à ce drame.

Je souscris pleinement aux propos de son dirigeant, Christophe Robert, ainsi qu'à ceux de Florent Houdmon, son directeur régional, qui, comme je l'ai proposé lors du dernier Conseil municipal, ambitionnent de mobiliser **toutes les collectivités territoriales et toutes les politiques publiques** afin de répondre le plus rapidement et le plus efficacement possible aux besoins nécessaires dans la lutte contre le mal-logement.

Mais face à la multiplication de ces interlocuteurs, le sujet reste complexe. En effet, la politique de lutte contre l'habitat indigne implique un ensemble d'acteurs et d'intervenants : la Ville, l'État, la Région, le Département, la Métropole... mais aussi le Parquet, les magistrats, l'Agence Régionale de la Santé, les agences nationales de rénovation urbaine et d'amélioration de l'habitat, l'établissement public foncier régional, les directions centrales des ministères concernés, les syndicats de copropriété... Et, en premier lieu, les propriétaires.

C'est pourquoi j'ai appelé à une révolution administrative et juridique et à la création d'une juridiction spécialisée, afin de simplifier et d'optimiser les initiatives de l'action publique. Il est primordial que la lutte contre l'habitat indigne soit érigée en Grande Cause Nationale. »

**Arlette FRUCTUS,
Adjointe au Maire déléguée au Logement,
à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine**